



## Relevé des décisions

Le présent document est un document de travail préliminaire destiné à l'usage des membres du Conseil d'administration et des services du Bureau. Seules les décisions du Conseil y figurent, sans précisions sur les circonstances de leur adoption, sauf dans les cas où elles ont été prises à la suite d'un vote formel. Les observations ou les réserves formulées par des membres ou des groupes, compte tenu desquelles ces décisions ont été adoptées, sont exposées en détail dans les procès-verbaux de la session.

Lorsqu'il est fait état, dans une publication ou un document du Bureau, d'une décision du Conseil d'administration, il convient de citer le document du Conseil ou le procès-verbal correspondant, mais non pas le Relevé des décisions.

L'ordre dans lequel les décisions sont indiquées dans le présent Relevé des décisions est celui de l'ordre du jour du Conseil d'administration. Toutes les décisions relatives à un même document ou à une partie déterminée d'un document sont groupées. La séance au cours de laquelle la décision a été prise ainsi que la base de cette décision et les références appropriées aux documents du Conseil d'administration sont indiquées entre parenthèses à la suite de la décision. Les décisions sont reproduites en entier, à l'exception de celles qui ont trait aux rapports du Comité de la liberté syndicale, pour lesquelles ne sont indiqués que les paragraphes du rapport sur lesquels les décisions en question sont fondées.

La table des matières est établie sous la forme d'un ordre du jour détaillé où le numéro du document du Conseil et ceux des paragraphes correspondants dans le Relevé des décisions apparaissent en face de chaque question.

**Table des matières**

<i>Question</i>	<i>Document</i>	<i>Titre de la question à l'ordre du jour</i>	<i>Paragraphes du relevé</i>
1	GB.288/1	<b>Approbation des procès-verbaux de la 287<sup>e</sup> session du Conseil d'administration</b>	1
2		<b>Ordre du jour de la Conférence internationale du Travail</b>	
	GB.288/2/1	a) Ordre du jour de la 93 <sup>e</sup> session (juin 2005) de la Conférence internationale du Travail	2-3
	GB.288/2/2 (et Corr.)	b) Ordre du jour de la 95 <sup>e</sup> session (juin 2006) de la Conférence internationale du Travail	4-6
3		<b>Suite à donner aux résolutions adoptées par la Conférence internationale du Travail à sa 91<sup>e</sup> session (2003)</b>	
	GB.288/3/1	a) Résolution concernant la sécurité et la santé au travail	7
	GB.288/3/2	b) Adoption par la Conférence de la convention (n° 185) sur les pièces d'identité des gens de mer (révisée), 2003, et des résolutions connexes	8
4		<b>Fonctionnement des organes directeurs</b>	
	GB.288/4/1	a) La Conférence internationale du Travail	9
	GB.288/4/2	b) Le Conseil d'administration	9
5	GB.288/5 GB.288/5/1	<b>Faits nouveaux concernant la question de l'exécution par le gouvernement du Myanmar de la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930</b>	10-12
6	GB.288/6	<b>Programme renforcé de coopération technique pour les territoires arabes occupés</b>	13-14
7	GB.288/7 (Parties I et II)	<b>Rapports du Comité de la liberté syndicale</b> 332 <sup>e</sup> rapport (Parties I et II)	15-17
8		<b>Rapport du bureau du Conseil d'administration</b>	
	GB.288/8	Plainte concernant l'inexécution par le Bélarus de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et de la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, présentée à la 91 <sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail (2003) au titre de l'article 26 de la Constitution de l'OIT	18
9		<b>Rapport de la Commission du programme, du budget et de l'administration</b>	
	GB.288/9/1 GB.288/9 (Add. et Corr.)	<b>Premier rapport: Questions financières</b> Déclaration du Directeur général: sûreté et sécurité du personnel Programme et budget pour 2002-03: comptes du budget ordinaire et Fonds de roulement Contributions volontaires et dons Questions financières relatives à l'Institut international d'études sociales Programme et budget pour 2004-05 Autorisation d'accepter des contributions et des dons Centre international de formation de l'OIT, Turin Budgets proposés pour les comptes extrabudgétaires en 2004-05 Centre international d'informations de sécurité et de santé au travail (CIS) Centre interaméricain de recherche et de documentation sur la formation professionnelle (CINTERFOR)	19 20 21 22 23 24

<i>Question</i>	<i>Document</i>	<i>Titre de la question à l'ordre du jour</i>	<i>Paragraphes du relevé</i>
		Fonds pour les systèmes informatiques	25
		Rapport du Sous-comité du bâtiment	26-27
		Utilisation de l'excédent de 2000-01	28
		Programme et budget pour 2004-05: réserve pour les réunions techniques	29
		Consultations préliminaires sur le cadre stratégique pour 2006-2009	30
		Evaluation du Programme focal de promotion de l'emploi par le développement des petites entreprises	31
		Evaluation du Programme focal sur la réponse aux crises et la reconstruction	32
		Questions relatives au Corps commun d'inspection	33
		a) Examen de la collaboration de l'OIT avec le Corps commun d'inspection des Nations Unies	
		b) Rapport du Corps commun d'inspection des Nations Unies sur ses activités pendant l'année se terminant au 31 décembre 2002	
		c) Rapports du Corps commun d'inspection	
		d) Examen de la collaboration de l'OIT avec le Corps commun d'inspection des Nations Unies (CCI): commentaires du CCI sur le document GB.288/PFA/13/1	
		Autres questions financières	34-35
		a) Dispositions financières en vue d'une commission d'enquête concernant l'exécution par le Bélarus de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et de la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949	
		b) Dispositions financières en vue des activités liées à l'élaboration d'un code de bonnes pratiques rédactionnelles pour la préparation des normes internationales du travail	
	GB.288/9/2	<b>Deuxième rapport: Questions de personnel</b>	
		I. Déclaration du représentant du personnel	36
		II. Amendements au Statut du personnel: amendements approuvés par le Directeur général	36
		III. Stratégie en matière de ressources humaines: mise à jour	36
		IV. Questions relatives aux pensions: rapport du conseil de gestion de la Caisse de versements spéciaux	36
		V. Rapport de la Commission de la fonction publique internationale	36
		VI. Questions relatives au Tribunal administratif de l'OIT	
		a) Reconnaissance de la compétence du Tribunal administratif de l'OIT par le Conseil oléicole international (COI)	37
		b) Statut du Tribunal	38
		VII. Autres questions de personnel: examen de la situation à l'égard du renouvellement du mandat des chefs de secrétariat des organisations des Nations Unies	39
10		<b>Rapports de la Commission des questions juridiques et des normes internationales du travail</b>	
	GB.288/10/1	<b>Premier rapport: Questions juridiques</b>	
		I. Améliorations possibles des activités normatives de l'OIT: articles 19, 24 et 26 de la Constitution	40

Question	Document	Titre de la question à l'ordre du jour	Paragraphe du relevé
		Procédures relatives aux normes adoptées par la Conférence (article 19)	
		Rapports demandés par le Conseil d'administration	
		Procédures relatives aux conventions ratifiées: procédure de réclamation (articles 24, 25 et 26.4)	
		Procédures relatives aux conventions ratifiées: procédure de plainte (articles 26 à 29, et 30 à 34)	
		II. Pratiques suivies pour la préparation des conventions international du travail	41-42
		a) Code de bonnes pratiques rédactionnelles	41
		b) Questionnaire – articles 38 et 39 du Règlement de la Conférence internationale du Travail	42
		III. Règlement de la Conférence internationale du Travail: modalités pratiques d'examen, à la 92 <sup>e</sup> session (juin 2004) de la Conférence, du rapport global établi en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail	43
		IV. Le rôle de la Commission de vérification des pouvoirs	44
	GB.288/10/2	<b>Deuxième rapport: Normes internationales du travail et droits de l'homme</b>	
		V. Ratification et promotion des conventions fondamentales de l'OIT	45
		VI. Amélioration des activités normatives de l'OIT: assistance technique et promotion	46
		VII. Choix des instruments devant faire l'objet en 2005 et 2006 de rapports au titre de l'article 19 de la Constitution	47
		VIII. Proposition de convention consolidée sur le travail maritime: rapport d'activité	48
		IX. Rapport de la Réunion tripartite d'experts sur les normes du travail dans le secteur de la pêche	48
		X. Autres questions	49
		Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts sur l'application des recommandations concernant le personnel enseignant (CEART): allégations d'organisations d'enseignants	
11	GB.288/11	<b>Rapport de la Sous-commission sur les entreprises multinationales</b>	50-52
		Composition et taille de la Sous-commission sur les entreprises multinationales	
		Promotion de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale: priorités d'action pour 2004-05	
		Projet de questionnaire pour la huitième enquête sur la suite donnée à la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale	
12	GB.288/12 (et Corr.)	<b>Rapport de la Commission de l'emploi et de la politique sociale</b>	53
		I. Politiques actives du marché du travail	
		II. Le point sur la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi	
		III. Le VIH/SIDA et l'Agenda du travail décent: assurer une réponse aux besoins	
		IV. Fiducie sociale mondiale: état d'avancement du projet pilote	
13	GB.288/13	<b>Rapport de la Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes</b>	
		I. Nouvelle approche des activités sectorielles en 2004-05: rapport de situation	54

<i>Question</i>	<i>Document</i>	<i>Titre de la question à l'ordre du jour</i>	<i>Paragraphes du relevé</i>
		II. Suite à donner aux recommandations des réunions sectorielles	55-58
		a) Réunion paritaire sur les services publics d'urgence: dialogue social dans un environnement en mutation (Genève, 27-31 janvier 2003)	55
		b) Réunion tripartite sur l'avenir de l'emploi dans le secteur du tabac (Genève, 24-28 février 2003)	56
		c) Réunion tripartite sur les conséquences pour l'emploi des fusions et acquisitions dans le secteur du commerce (Genève, 7-11 avril 2003)	57
		d) Réunion tripartite sur les défis à relever et les chances à saisir par les services publics (Genève, 19-23 mai 2003)	58
		III. Rapport intérimaire de la huitième session du Comité conjoint OIT/UNESCO sur l'application des recommandations concernant le personnel enseignant (CEART)	59
		IV. Rapport du Groupe de travail conjoint OIT/OMI sur la sûreté portuaire	59
		V. Rapport de la Sous-commission de la Commission paritaire maritime et du Groupe de travail mixte sur les salaires des gens de mer (Genève, 5-8 juillet 2003)	60
		VI. Rapport sur les résultats de la cinquième Conférence sur le transport aérien dans le monde (Montréal, 24-29 mars 2003)	61
		VII. Rapport de la Réunion d'experts chargée de mettre au point un recueil de directives pratiques sur la violence et le stress au travail dans le secteur des services: une menace pour la productivité et le travail décent (Genève, 8-15 octobre 2003)	62
		VIII. Autres questions	63
14	GB.288/14	<b>Rapport de la Commission de la coopération technique</b>	
		I. Programme de coopération technique de l'OIT, 2002-03	64
		II. Faits nouveaux concernant les activités de coopération technique dans le système des Nations Unies	64
		III. Réunion du bureau de la Commission de la coopération technique et des coordinateurs régionaux: rapport oral du président	64
		IV. Rapport du Comité directeur de l'IPEC: présentation orale	64
		V. Suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail: priorités et plans d'action pour la coopération technique	65
		VI. Hommage rendu à des membres de la Commission de la coopération technique	66
		VII. Autres questions	66
15	GB.288/15	<b>Rapport du Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation</b>	67
16	GB.288/16	<b>Institut international d'études sociales</b>	
		Rapport de la 45 <sup>e</sup> session du Conseil de l'Institut	68
		Rapport du directeur et programme et budget pour 2004-05	69
		Acceptation de contributions et de dons	70
17		<b>Rapport du Directeur général</b>	
	GB.288/17 (Add.1, 2 et 3)	I. Avis de décès	71-77
		II. Progrès de la législation internationale du travail	78
		III. Administration interne	78

Question	Document	Titre de la question à l'ordre du jour	Paragraphes du relevé
	GB.288/17/1	<i>Premier rapport supplémentaire:</i> Dispositions pour la septième Réunion régionale européenne	79
	GB.288/17/2	<i>Deuxième rapport supplémentaire:</i> Rapport du Comité chargé d'examiner la réclamation alléguant l'inexécution par la Chine (Région administrative spéciale de Hong-kong) de la convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, présentée en vertu de l'article 24 de la Constitution de l'OIT par le Congrès philippin des syndicats (TUCP)	80
	GB.288/17/3	<i>Troisième rapport supplémentaire:</i> Plainte concernant l'observation par le Bélarus de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et de la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949: nomination d'une commission d'enquête par le Conseil d'administration, conformément à l'article 26.4 de la Constitution de l'OIT	81
18		<b>Rapports du bureau du Conseil d'administration</b>	
	GB.288/18/1	<i>Premier rapport:</i> Réclamation présentée en vertu de l'article 24 de la Constitution de l'OIT par l'Assemblée intersyndicale des travailleurs – Convention nationale des travailleurs (PIT-CNT) de l'Uruguay alléguant l'inexécution par l'Uruguay de la convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981	82
	GB.288/18/2	<i>Deuxième rapport:</i> Réclamation alléguant l'inexécution par les Pays-Bas de la convention (n° 118) sur l'égalité de traitement (sécurité sociale), 1962, présentée en vertu de l'article 24 de la Constitution de l'OIT par la Confédération des syndicats ouvriers de Turquie (TÜRK-İŞ)	83
19	GB.288/19	<b>Composition et ordre du jour des organes permanents et des réunions</b>	
		Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations	84
		Experts-conseillers sur la Déclaration de l'OIT	85
		Treizième session du Comité mixte OIT/OMS de la santé au travail (Genève, 9-12 décembre 2003)	86
		Dix-septième Conférence internationale des statisticiens du travail (Genève, 24 novembre - 3 décembre 2003)	86
		Dixième Réunion régionale africaine (Addis-Abeba, 2-5 décembre 2003)	87-88
		Réunion tripartite d'experts sur la sûreté, la sécurité et la santé dans les ports (Genève, 8-17 décembre 2003)	89
		Cinquième session du Groupe de travail ad hoc mixte OMI/OIT d'experts sur la responsabilité et l'indemnisation pour les créances en cas de décès, lésions corporelles et d'abandon des gens de mer (Londres, 12-14 janvier 2004)	90
		<b>Questions sur lesquelles le bureau du Conseil a pris des décisions au nom du Conseil d'administration</b>	
	GB.288/Inf.1	Programme des réunions pour le reste de l'année 2003 et pour 2004-05	91
	GB.288/Inf.2	Colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés	92
	GB.288/Inf.3 (Rev.)	Demandes d'organisations internationales non gouvernementales désireuses d'être invitées à se faire représenter à la 92 <sup>e</sup> session (2004) de la Conférence internationale du Travail	93-94

Première question à l'ordre du jour

### **Approbation des procès-verbaux de la 287<sup>e</sup> session du Conseil d'administration**

1. Sous réserve de la correction reçue, le Conseil d'administration a approuvé les procès-verbaux de sa 287<sup>e</sup> session. (Première séance; GB.288/1, paragraphe 3.)

Deuxième question à l'ordre du jour

### **Ordre du jour de la Conférence internationale du Travail**

#### **a) Ordre du jour de la 93<sup>e</sup> session (juin 2005) de la Conférence internationale du Travail**

2. Le Conseil d'administration a décidé qu'en plus des questions inscrites d'office, dont la Conférence serait saisie, et compte tenu de la deuxième discussion de normes d'ensemble (une convention complétée par une recommandation) sur le travail dans le secteur de la pêche<sup>1</sup>, les questions suivantes devraient être inscrites à l'ordre du jour de la 93<sup>e</sup> session (2005) de la Conférence:

- i) Nouvel instrument établissant un cadre promotionnel dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail;
- ii) Promotion de l'emploi des jeunes (*discussion générale fondée sur une approche intégrée*).

3. Suite à la décision du Conseil d'administration d'inscrire à l'ordre du jour de la 93<sup>e</sup> session (2005) de la Conférence la question d'un nouvel instrument établissant un cadre promotionnel dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail, le Bureau préparera un questionnaire en vue de l'élaboration de ce nouvel instrument sur la base de l'article 39 du Règlement de la Conférence, en tenant compte des résultats de la discussion générale sur les activités normatives de l'OIT dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail. Le calendrier des étapes préparatoires de la première discussion consacrée à ce nouvel instrument sera raccourci selon le plan proposé dans le document GB.288/2/1. (Première et septième séances; GB.288/2/1, paragraphe 8.)

#### **b) Ordre du jour de la 95<sup>e</sup> session (juin 2006) de la Conférence internationale du Travail**

4. Le Conseil d'administration a examiné les propositions pour l'ordre du jour de la 95<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail, y compris les propositions figurant dans le document GB.288/2/1 qui n'avaient pas été retenues pour l'ordre du jour de la

<sup>1</sup> Conformément à la décision prise par le Conseil d'administration en mars 2002 d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la 92<sup>e</sup> session (2004) de la Conférence en vue d'une double discussion.

93<sup>e</sup> session (2005) de la Conférence<sup>2</sup> ainsi que les deux propositions présentées dans la partie I du document GB.288/2/2 et il a sélectionné sept propositions pour examen plus approfondi à sa 289<sup>e</sup> session (mars 2004), lors de laquelle il arrêtera de manière définitive l'ordre du jour de la 95<sup>e</sup> session de la Conférence. Les propositions retenues sont les suivantes: i) nouvelles dispositions concernant la discrimination dans l'emploi et la profession – extension de la liste des motifs de discrimination prohibés par la convention n° 111 dans son article 1 (*action normative*); ii) emplois décents et productivité (*discussion générale fondée sur une approche intégrée*); iii) promotion du travail décent dans le cadre des activités de reconstruction des pays touchés par un conflit (*action normative*); iv) égalité entre hommes et femmes dans le monde du travail (*discussion générale fondée sur une approche intégrée*); v) rôle de l'OIT en matière de coopération technique (*discussion générale*); vi) la relation de travail (*action normative en vue de l'adoption d'une recommandation*); et vii) l'emploi et la protection sociale dans les sociétés vieillissantes (*discussion générale fondée sur une approche intégrée*).

5. Le Conseil d'administration a également noté que, pour répondre à la demande exprimée par le représentant du gouvernement de la Nouvelle-Zélande et appuyée par d'autres représentants gouvernementaux, le Bureau veillerait à mieux souligner les relations entre les objectifs stratégiques de l'OIT et les questions proposées pour inscription à l'ordre du jour de la Conférence dans le document comportant les propositions pour l'ordre du jour de la 95<sup>e</sup> session (2006) de la Conférence qu'il préparera en vue de la prochaine session du Conseil d'administration, en mars 2004.
6. Le Conseil d'administration a enfin pris acte de la proposition d'écarter, après sa session de mars 2004, les questions ne recueillant qu'un très faible appui au profit d'autres propositions, telles que des révisions ou la question de la prévention du harcèlement sexuel sur le lieu de travail qu'il a été demandé au Bureau d'approfondir.

(Première et septième séances; GB.288/2/2, paragraphe 10 et synthèse du Président.)

### Troisième question à l'ordre du jour

## **Suite à donner aux résolutions adoptées par la Conférence internationale du Travail à sa 91<sup>e</sup> session (2003)**

### **a) Résolution concernant la sécurité et la santé au travail**

7. Le Conseil d'administration a pris note des activités déjà entreprises par le Bureau pour donner effet à la résolution concernant la sécurité et la santé au travail et a approuvé les mesures de suivi proposées dans le document GB.288/3/1 pour la période biennale 2004-05. (Cinquième séance; GB.288/3/1, paragraphe 21.)

<sup>2</sup> A l'exception de la proposition relative au travail des enfants et à la protection des enfants et des jeunes.



**b) Adoption par la Conférence de la convention (n° 185) sur les pièces d'identité des gens de mer (révisée), 2003, et des résolutions connexes**

**8. Le Conseil d'administration:**

- a) a approuvé le plan de préparation d'une norme interopérable au plan mondial pour un modèle biométrique, tel qu'il est prévu au paragraphe 8 du document GB.288/3/2;
- b) a demandé au Directeur général d'accorder la priorité qui convient, dans l'utilisation des ressources allouées au programme de coopération technique de l'Organisation, à l'aide nécessaire aux pays en ce qui concerne la technologie, le savoir-faire et les processus pertinents, conformément à ce qui est indiqué au paragraphe 9 du document GB.288/3/2;
- c) a adopté les mesures de suivi proposées aux paragraphes 11 et 12 du document GB.288/3/2.

(Cinquième séance; GB.288/3/2, paragraphe 16.)

*Quatrième question à l'ordre du jour*

**Fonctionnement des organes directeurs**

**a) La Conférence internationale du Travail**

**b) Le Conseil d'administration**

**9. Le Conseil d'administration:**

- a) a pris acte des observations formulées au sujet du fonctionnement de la Conférence et du Conseil d'administration par les Vice-présidents employeur et travailleur ainsi que par le représentant gouvernemental de l'Inde, au nom du groupe des pays de l'Asie et du Pacifique, par le représentant de l'Equateur, au nom du groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), par le représentant du Canada, au nom des pays industrialisés à économie de marché (PIEM) et par les représentants gouvernementaux de l'Allemagne, de la Chine, de la République de Corée, de la France, du Japon, du Kenya, du Nigéria, du Mali, de la Nouvelle-Zélande, de la Fédération de Russie et du Venezuela;
- b) a chargé le Directeur général d'organiser au cours des prochains mois de nouvelles consultations avec les mandants sur l'examen du fonctionnement de la Conférence et, plus particulièrement, les dispositions spéciales qui devront être prises pour la 92<sup>e</sup> session, et de présenter des propositions précises à cet égard au Conseil d'administration en mars 2004;
- c) a entériné le mandat proposé dans le document GB.288/4/2 pour l'examen du fonctionnement du Conseil d'administration et a chargé le Directeur général d'impliquer tous les groupes dans un processus de consultation sur les différents points soulevés et de présenter des propositions précises de réforme au Conseil d'administration en mars 2004;

- d) a décidé de réexaminer, à sa session de novembre 2004, la question des réformes possibles de la Conférence sur la base de l'expérience acquise en juin 2004.

(Troisième séance; GB.288/4/1, paragraphe 10, et GB.288/4/2, paragraphe 21.)

#### *Cinquième question à l'ordre du jour*

### **Faits nouveaux concernant la question de l'exécution par le gouvernement du Myanmar de la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930**

10. Le Conseil d'administration a remercié la chargée de liaison pour l'excellent travail qu'elle a accompli dans des circonstances particulièrement difficiles depuis le début de son mandat et a pris note des informations contenues dans ses rapports ainsi que des explications fournies par le représentant du Myanmar.
11. Le Conseil d'administration a également entériné les conclusions du président, notamment en ce qui concerne la signification qu'il a estimé pouvoir donner à la déclaration liminaire du représentant du Myanmar, de laquelle il ressortait que les autorités du Myanmar seraient disposées à faire en sorte que les représentants du Directeur général puissent procéder, selon les modalités qui ont été appliquées avec succès dans le passé, à une évaluation complète de la situation en vue de la mise en œuvre aussi rapide que possible du Plan d'action.
12. Sur cette base, le Conseil d'administration est convenu de reporter à sa session de mars 2004 l'examen de la proposition de réactiver les mesures envisagées aux termes de la résolution adoptée en juin 2000 par la Conférence, étant entendu qu'un rapport complet de la situation lui serait alors soumis par le Directeur général avec les recommandations appropriées.

(Quatrième et cinquième séances; GB.288/5 et GB.288/5/1 et conclusions du Président.)

#### *Sixième question à l'ordre du jour*

### **Programme renforcé de coopération technique pour les territoires arabes occupés**

13. Le Conseil d'administration a pris note des progrès réalisés depuis mars 2003 dans la mise en œuvre des projets visant à créer le Fonds palestinien pour l'emploi et la politique sociale, à développer les capacités, à renforcer les organisations d'employeurs et de travailleurs et à créer une plate-forme du dialogue social ainsi que des activités de suivi prévues pour l'avenir, notamment en matière d'assistance technique.
14. Le Conseil d'administration a également pris acte des préoccupations exprimées quant au financement futur du Fonds et de la nécessité de mobiliser de nouveaux donateurs pour assurer la réalisation des objectifs du programme et a demandé, à cet égard, qu'un nouveau rapport de situation lui soit soumis à sa prochaine session, en mars 2004. (Deuxième séance; GB.288/6.)

*Septième question à l'ordre du jour***Rapports du Comité de la liberté syndicale****332<sup>e</sup> rapport (Parties I et II)**

15. Le Conseil d'administration a pris note de l'introduction au rapport. (Troisième séance; GB.288/7 (Partie I), paragraphes 1-210.)
16. Le Conseil d'administration a adopté les recommandations formulées aux paragraphes 227 (cas n° 2221: Argentine); 247 (cas n° 2223: Argentine); 266 (cas n° 2240: Argentine); 283 (cas n° 2250: Argentine); 300 (cas n° 2263: Argentine); 362 (cas n° 2090: Bélarus); 381 (cas n° 2225: Bosnie-Herzégovine); 399 (cas n° 2262: Cambodge); 424 (cas n° 2218: Chili); 457 (cas n° 2046: Colombie); 535 (cas n° 2258: Cuba); 550 (cas n° 2201: Equateur); 613 (cas n° 2227: Etats-Unis); 646 (cas n° 2233: France); 668 (cas n° 2261: Grèce); 680 (cas n° 2103: Guatemala); 690 (cas n° 2179: Guatemala); 729 (cas n° 2187: Guyana); 751 (cas n° 2228: Inde); 783 (cas n° 2234: Mexique); 807 (cas n° 2247: Mexique); 828 (cas n° 2242: Pakistan); 847 (cas n° 2235: Pérou); 890 (cas n° 2252: Philippines); 914 (cas n° 2216: Fédération de Russie); 956 (cas n° 2255: Sri Lanka); 970 (cas n° 2238: Zimbabwe). (Troisième séance; GB.288/7 (Partie I) et (Partie II).)
17. Le Conseil d'administration a adopté l'ensemble du document. (Troisième séance; GB.288/7 (Partie I et Partie II).)

*Huitième question à l'ordre du jour***Rapport du bureau du Conseil d'administration****Plainte concernant l'inexécution par le Bélarus de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et de la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, présentée à la 91<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail (2003) au titre de l'article 26 de la Constitution de l'OIT**

18. Compte tenu de la situation exposée dans la plainte et de l'examen du cas par le Comité de la liberté syndicale, le Conseil d'administration a décidé d'engager la procédure prévue à l'article 26.4 de la Constitution et, par conséquent, de former une Commission d'enquête qui sera chargée d'examiner les allégations de non-exécution par le gouvernement du Bélarus de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et celle de la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, visées au paragraphe 1 du document GB.288/8. (Troisième séance; GB.288/8, paragraphe 10.)

Neuvième question à l'ordre du jour

## **Rapports de la Commission du programme, du budget et de l'administration**

### **Premier rapport: Questions financières**

#### **Déclaration du Directeur général: sûreté et sécurité du personnel**

#### **19. Le Conseil d'administration:**

- a) a autorisé le Bureau à mettre en œuvre des mesures visant à améliorer la sécurité dans le bâtiment du siège, y compris le contrôle de l'accès au bâtiment et aux parkings par l'utilisation de badges d'identification, des gardes, la mise en place de systèmes de surveillance électronique et de clôtures, et a décidé que le coût estimatif de 780 000 dollars des Etats-Unis serait financé en premier lieu par des économies réalisées dans la partie I du programme et budget pour 2004-05 ou, à défaut, par la partie II;
- b) a demandé au Directeur général de consulter le bureau du Conseil d'administration sur la mise en œuvre des mesures de sécurité;
- c) a demandé au Directeur général de soumettre à la 289<sup>e</sup> session (mars 2004) du Conseil d'administration un document définissant la stratégie proposée en matière de sécurité pour l'ensemble du personnel et des bâtiments existants et futurs de l'Organisation.

(Septième séance; GB.288/9/1, paragraphe 15.)

#### **Programme et budget pour 2002-03: comptes du budget ordinaire et Fonds de roulement**

- 20.** Le Conseil d'administration a autorisé le Directeur général à soumettre pour approbation au Président, avant la clôture des comptes biennaux, des propositions concernant les virements qui se révéleraient nécessaires dans le cadre du budget des dépenses pour 2002-03, sous réserve de la confirmation de cette approbation par le Conseil d'administration à sa 289<sup>e</sup> session (mars 2004). (Septième séance; GB.288/9/1, paragraphe 24.)

#### **Contributions volontaires et dons**

- 21.** Le Conseil d'administration a pris note de cette partie du rapport. (Septième séance; GB.288/9/1, paragraphes 25-29.)

**Questions financières relatives  
à l'Institut international d'études sociales**

Programme et budget pour 2004-05

Autorisation d'accepter des contributions et des dons

22. Le Conseil d'administration a entériné le programme et a approuvé le budget de l'Institut international d'études sociales pour 2004-05. (Septième séance; GB.288/9 (Add. et Corr.), paragraphe 2.)

**Centre international de formation de l'OIT, Turin**

Documents soumis à la 65<sup>e</sup> session du Conseil du Centre  
(Turin, 6-7 novembre 2003)

Rapport de la 65<sup>e</sup> session du Conseil du Centre

23. Le Conseil d'administration a pris note de cette partie du rapport. (Septième séance; GB.288/9/1, paragraphes 38-57.)

**Budgets proposés pour les comptes extrabudgétaires  
en 2004-05**

Centre international d'informations de sécurité  
et de santé au travail (CIS)

Centre interaméricain de recherche et de documentation  
sur la formation professionnelle (CINTERFOR)

24. Le Conseil d'administration a approuvé:
- a) le budget des recettes et des dépenses pour 2004-05 proposé pour le compte extrabudgétaire du Centre international d'informations de sécurité et de santé au travail (CIS), tel qu'il figure dans l'annexe au document GB.288/PFA/5/1;
  - b) les recettes et dépenses prévisionnelles pour 2004-05 du compte extrabudgétaire du Centre interaméricain de recherche et de documentation sur la formation professionnelle (CINTERFOR), telles qu'elles sont mentionnées dans l'annexe au document GB.288/PFA/5/2.

(Septième séance; GB.288/9/1, paragraphe 71.)

**Fonds pour les systèmes informatiques**

25. Le Conseil d'administration a décidé:
- a) de ramener à 500 000 dollars des Etats-Unis le montant maximal de 3 millions de dollars des Etats-Unis à prélever sur le Fonds pour les systèmes informatiques qui a été approuvé initialement par le Conseil d'administration à sa 286<sup>e</sup> session (mars 2003) pour améliorer l'infrastructure de télécommunications au siège et sur le terrain, ce qui libérerait 2,5 millions de dollars des Etats-Unis à d'autres fins;

- b) d'approuver l'utilisation du solde non affecté du Fonds pour les systèmes informatiques, qui s'élève à 3,4 millions de dollars des Etats-Unis, pour compenser l'insuffisance des ressources budgétaires pour le projet IRIS.

(Septième séance; GB.288/9/1, paragraphe 82.)

### **Rapport du Sous-comité du bâtiment**

26. Le Conseil d'administration a décidé:

- a) de donner effet à la proposition de construire de nouveaux locaux pour le bureau de l'OIT à Santiago;
- b) d'accepter le don de terrain fait par le gouvernement du Chili à cette fin, en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par la Conférence à sa 91<sup>e</sup> session (juin 2003);
- c) que le coût du bâtiment ne dépasserait pas 1,8 million de dollars des Etats-Unis, et a demandé au Bureau de fournir des propositions pour le financement du bâtiment en mars 2004;
- d) de demander que le résultat de l'évaluation des offres, avec des précisions sur les modalités de financement des travaux de construction, soit soumis au Sous-comité du bâtiment lors de la prochaine session du Conseil d'administration (mars 2004).

(Septième séance; GB. 288/9/1, paragraphe 100.)

27. Le Conseil d'administration a également décidé:

- a) de donner effet à la proposition de construire de nouveaux locaux pour le bureau de l'OIT à Dar es-Salaam;
- b) d'accepter le don de terrain fait par le gouvernement de la République-Unie de Tanzanie à cette fin, en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par la Conférence à sa 91<sup>e</sup> session (juin 2003);
- c) que le coût du bâtiment ne dépasserait pas 1,7 million de dollars des Etats-Unis et serait financé par le Fonds pour le bâtiment et le logement;
- d) de demander que le résultat de l'évaluation des offres soit soumis au Sous-comité du bâtiment lors de la prochaine session du Conseil d'administration (mars 2004).

(Septième séance; GB.288/9/1, paragraphe 101.)

### **Utilisation de l'excédent de 2000-01**

28. Le Conseil d'administration a pris note de cette partie du rapport. (Septième séance; GB.288/9/1, paragraphes 102-115.)

### **Programme et budget pour 2004-05: réserve pour les réunions techniques**

29. Le Conseil d'administration a décidé que les réunions suivantes seraient financées par la réserve pour les réunions techniques inscrite dans le programme et budget pour 2004-05: Réunion sur la dimension sociale de la mondialisation: du débat à l'action; Colloque

international sur les syndicats et l'éradication de la pauvreté; Réunion sur l'emploi des jeunes: mesures à prendre; et les trois colloques tripartites sur la promotion de la Déclaration sur les EMN – un dans les pays de la SADC, un dans les pays du MERCOSUR et un dans les pays de l'ANASE –, l'utilisation des fonds restant dans la réserve pouvant être décidée à une date ultérieure. (Septième séance; GB.288/9/1, paragraphe 131.)

### **Consultations préliminaires sur le cadre stratégique pour 2006-2009**

30. Le Conseil d'administration a prié le Directeur général de prendre en compte les délibérations de la commission lors de l'élaboration du cadre stratégique pour la période 2006-2009. (Septième séance; GB.288/9/1, paragraphe 155.)

### **Evaluation du Programme focal de promotion de l'emploi par le développement des petites entreprises**

31. Le Conseil d'administration a demandé au Directeur général de tenir compte des conclusions exposées dans le document et des délibérations de la commission dans la mise en œuvre du Programme focal de promotion de l'emploi par le développement des petites entreprises. (Septième séance; GB.288/9/1, paragraphe 172.)

### **Evaluation du Programme focal sur la réponse aux crises et la reconstruction**

32. Le Conseil d'administration a prié le Directeur général de prendre en considération les conclusions formulées dans le document ainsi que les délibérations de la commission pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme focal sur la réponse aux crises et la reconstruction. (Septième séance; GB.288/9/1, paragraphe 187.)

### **Questions relatives au Corps commun d'inspection**

- a) Examen de la collaboration de l'OIT avec le Corps commun d'inspection des Nations Unies
- b) Rapport du Corps commun d'inspection des Nations Unies sur ses activités pendant l'année se terminant au 31 décembre 2002
- c) Rapports du Corps commun d'inspection
- d) Examen de la collaboration de l'OIT avec le Corps commun d'inspection des Nations Unies (CCI): commentaires du CCI sur le document GB.288/PFA/13/1

33. Le Conseil d'administration a pris note de cette partie du rapport. (Septième séance; GB.288/9/1, paragraphes 188-192.)

**Autres questions financières**

- a) Dispositions financières en vue d'une commission d'enquête concernant l'exécution par le Bélarus de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et de la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949
- b) Dispositions financières en vue des activités liées à l'élaboration d'un code de bonnes pratiques rédactionnelles pour la préparation des normes internationales du travail

**34.** Le Conseil d'administration a décidé que pour la commission d'enquête concernant le Bélarus<sup>3</sup>:

- a) des honoraires d'un montant de 300 dollars des Etats-Unis par jour seraient versés à chacun des membres de la commission d'enquête;
- b) le coût de la commission en 2004-05, estimé à 577 000 dollars des Etats-Unis serait financé en premier lieu par des économies réalisées dans la partie I du budget, étant entendu que, si cela se révélait par la suite impossible, le Directeur général proposerait d'autres méthodes de financement à un stade ultérieur de la période biennale.

(Septième séance; GB.288/9/1, paragraphe 198.)

**35.** Le Conseil d'administration a décidé que pour les activités liées à l'élaboration d'un code de bonnes pratiques rédactionnelles pour la préparation des normes internationales du travail<sup>4</sup>, le coût estimé à 105 000 dollars des Etats-Unis serait financé en premier lieu par des économies réalisées dans la partie I du programme et budget pour 2004-05, étant entendu que, si cela se révélait impossible, le Directeur général proposerait d'autres méthodes de financement à un stade ultérieur de la période biennale.

(Septième séance; GB. 288/9/1, paragraphe 198.)

<sup>3</sup> Voir plus haut paragraphe 17 et aussi paragraphe 80.

<sup>4</sup> Voir plus loin paragraphe 41.



**Deuxième rapport: Questions de personnel****I. Déclaration du représentant du personnel****II. Amendements au Statut du personnel:  
amendements approuvés par le Directeur général****III. Stratégie en matière de ressources humaines:  
mise à jour****IV. Questions relatives aux pensions: rapport du conseil  
de gestion de la Caisse de versements spéciaux****V. Rapport de la Commission de la fonction  
publique internationale**

36. Le Conseil d'administration a pris note de ces parties du rapport. (Septième séance; GB.288/9/2, paragraphes 1-29.)

**VI. Questions relatives au Tribunal administratif de l'OIT****a) Reconnaissance de la compétence du Tribunal administratif  
de l'OIT par le Conseil oléicole international (COI)**

37. Le Conseil d'administration a approuvé la reconnaissance de la compétence du Tribunal par le Conseil oléicole international (COI) avec effet à compter de la date de cette approbation. (Septième séance; GB.288/9/2, paragraphe 31.)

**b) Statut du Tribunal**

38. Le Conseil d'administration a pris note de cette partie du rapport. (Septième séance; GB.288/9/2, paragraphes 32-34.)

**VII. Autres questions de personnel: examen de la situation  
à l'égard du renouvellement du mandat des chefs  
de secrétariat des organisations des Nations Unies**

39. Le Conseil d'administration a pris note de cette partie du rapport. (Septième séance; GB.288/9/2, paragraphes 35-45.)

Dixième question à l'ordre du jour

## **Rapports de la Commission des questions juridiques et des normes internationales du travail**

### **Premier rapport: Questions juridiques**

#### ***I. Améliorations possibles des activités normatives de l'OIT: articles 19, 24 et 26 de la Constitution***

Procédures relatives aux normes adoptées par la Conférence (article 19)

Rapports demandés par le Conseil d'administration

Procédures relatives aux conventions ratifiées:  
procédure de réclamation (articles 24, 25 et 26.4)

Procédures relatives aux conventions ratifiées:  
procédure de plainte (articles 26 à 29, et 30 à 34)

**40.** Le Conseil d'administration a demandé au Bureau qu'il prépare pour sa 289<sup>e</sup> session (mars 2004) un document prenant en compte toutes les opinions exprimées au cours du débat et qu'il propose, en mettant en évidence le consensus atteint, des amendements concrets. (Cinquième séance; GB. 288/10/1, paragraphe 31.)

#### ***II. Pratiques suivies pour la préparation des conventions internationales du travail***

##### **a) Code de bonnes pratiques rédactionnelles**

**41.** Le Conseil d'administration a demandé au Bureau d'élaborer un projet final sur les bonnes pratiques rédactionnelles en vue de le soumettre à sa 292<sup>e</sup> session (mars 2005) et, sous réserve de la recommandation de la Commission du programme, du budget et de l'administration, de convoquer à cette fin une réunion tripartite d'experts en 2004.

(Cinquième séance; GB.288/10/1, paragraphes 39.)

##### **b) Questionnaire – articles 38 et 39 du Règlement de la Conférence internationale du Travail**

**42.** Le Conseil d'administration a invité le Bureau à mettre en œuvre, chaque fois que cela est approprié, les améliorations proposées aux questionnaires préparés en vertu des articles 38 et 39 du Règlement de la Conférence internationale du Travail, et à en évaluer les résultats à une session ultérieure du Conseil d'administration.

(Cinquième séance; GB.288/10/1, paragraphe 48.)

**III. Règlement de la Conférence internationale du Travail: modalités pratiques d'examen, à la 92<sup>e</sup> session (juin 2004) de la Conférence, du rapport global établi en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail**

43. Le Conseil d'administration a invité le Bureau à préparer, pour sa 289<sup>e</sup> session (mars 2004), un document précisant, à la lumière des points de vue exprimés par la commission, les arrangements ad hoc tant réglementaires que pratiques nécessaires à l'examen du rapport global qui seront proposés pour adoption à la 92<sup>e</sup> session de la Conférence. (Cinquième séance; GB. 288/10/1, paragraphe 59.)

**IV. Le rôle de la Commission de vérification des pouvoirs**

44. Le Conseil d'administration a demandé au Bureau de préparer un document pour sa 289<sup>e</sup> session (mars 2004) en vue de permettre à la Conférence d'appliquer, à titre expérimental, les mesures proposées par la commission et sur lesquelles un consensus a été atteint. (Cinquième séance; GB.288/10/1, paragraphe 75.)

**Deuxième rapport: Normes internationales du travail et droits de l'homme**

**V. Ratification et promotion des conventions fondamentales de l'OIT**

45. Le Conseil d'administration a pris note de cette partie du rapport. (Cinquième séance; GB.288/10/2, paragraphes 1-9.)

**VI. Amélioration des activités normatives de l'OIT: assistance technique et promotion**

46. Le Conseil d'administration a demandé à ce que les éléments développés dans le document du Bureau soient pleinement pris en considération et qu'il leur soit systématiquement donné effet dans les activités que le Bureau mène de concert avec les Etats Membres et les partenaires sociaux pour améliorer l'assistance technique et la promotion dans le domaine normatif, notamment par l'intégration des normes dans les programmes de pays. (Cinquième séance; GB.288/10/2, paragraphe 24.)

**VII. Choix des instruments devant faire l'objet en 2005 et 2006 de rapports au titre de l'article 19 de la Constitution**

47. Le Conseil d'administration a décidé:

- a) d'inviter les gouvernements à présenter en 2005 des rapports au titre de l'article 19 de la Constitution sur la convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947, le protocole de 1995 relatif à la convention sur l'inspection du travail, 1947, la recommandation (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947, la recommandation (n° 82) sur l'inspection du travail (mines et transports), 1947, la convention (n° 129) sur l'inspection du travail (agriculture), 1969, et la recommandation (n° 133) sur l'inspection du travail (agriculture), 1969;

- b) de reporter à novembre 2004 l'examen des sujets sur lesquels des rapports pourraient être requis en 2006.

(Cinquième séance; GB.288/10/2, paragraphe 34.)

**VIII. Proposition de convention consolidée sur le travail maritime: rapport d'activité**

**IX. Rapport de la Réunion tripartite d'experts sur les normes du travail dans le secteur de la pêche**

48. Le Conseil d'administration a pris note de ces parties du rapport. (Cinquième séance; GB.288/10/2, paragraphes 35-40.)

**X. Autres questions**

Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts sur l'application des recommandations concernant le personnel enseignant (CEART): allégations d'organisations d'enseignants

49. Le Conseil d'administration:

- a) a pris note de l'annexe 2 du rapport de la huitième session du Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts sur l'application des recommandations concernant le personnel enseignant (CEART), qui contient les allégations que les organisations d'enseignants lui ont soumises;
- b) a autorisé le Directeur général à communiquer les parties les concernant de l'annexe 2 du rapport de la huitième session du CEART aux gouvernements du Bangladesh, du Burundi, de l'Éthiopie et du Japon ainsi qu'aux organisations d'enseignants intéressées et, s'il y a lieu, de les inviter à prendre les mesures requises pour donner suite aux recommandations figurant dans le rapport.

(Cinquième séance; GB.288/10/2, paragraphe 47.)

*Onzième question à l'ordre du jour***Rapport de la Sous-commission  
sur les entreprises multinationales****Composition et taille de la Sous-commission  
sur les entreprises multinationales****Promotion de la Déclaration de principes tripartite  
sur les entreprises multinationales et la politique sociale:  
priorités d'action pour 2004-05****Projet de questionnaire pour la huitième enquête  
sur la suite donnée à la Déclaration de principes tripartite  
sur les entreprises multinationales et la politique sociale**

50. Le Conseil d'administration a décidé d'étudier, lors de l'examen de son fonctionnement et de sa structure, le moyen d'établir un meilleur équilibre entre les représentants des pays du siège et ceux des pays d'accueil des entreprises multinationales au sein de la Sous-commission sur les entreprises multinationales. (Cinquième séance; GB.288/11, paragraphe 45.)
51. Le Conseil d'administration a demandé au Bureau de tenir compte des observations reproduites dans le rapport de la sous-commission lors de l'application du plan d'action 2004-05 du Programme des entreprises multinationales. (Cinquième séance; GB.288/11, paragraphe 46.)
52. Le Conseil d'administration a demandé au Bureau d'entreprendre la huitième Enquête sur la suite donnée à la Déclaration de principes tripartites sur les entreprises multinationales et la politique sociale sur la base du formulaire de rapport annexé au rapport de la sous-commission. (Cinquième séance; GB.288/11, paragraphe 47.)

*Douzième question à l'ordre du jour***Rapport de la Commission de l'emploi  
et de la politique sociale**

- I. **Politiques actives du marché du travail**
- II. **Le point sur la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi**
- III. **Le VIH/SIDA et l'Agenda du travail décent: assurer une réponse aux besoins**
- IV. **Fiducie sociale mondiale: état d'avancement du projet pilote**

53. Le Conseil d'administration a pris note de ces parties du rapport. (Septième séance; GB.288/12 (et Corr.); paragraphes 1-98.)

Treizième question à l'ordre du jour

## Rapport de la Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes

### I. Nouvelle approche des activités sectorielles en 2004-05: rapport de situation

54. Le Conseil d'administration:

- a) a décidé que, en ce qui concerne les quatre réunions prévues pour 2004-05, le type de réunion, leur durée, le nombre de délégations, la représentation du Conseil d'administration et la méthode de sélection des participants seraient tels que proposé aux paragraphes 13, 14 et 18 du document GB.288/STM/1;
- b) a décidé que l'objet de la Réunion tripartite sur l'avenir du travail et de la qualité dans la société de l'information: le secteur des médias, de la culture et des arts graphiques, serait tel que proposé au paragraphe 12 du document GB.288/STM/1;
- c) a décidé que l'objet de la Réunion tripartite sur l'emploi, le dialogue social, les droits au travail et les relations professionnelles dans le secteur de la fabrication du matériel de transport serait tel que proposé au paragraphe 17 du document GB.288/STM/1.
- d) a invité le Directeur général à préparer pour la prochaine session des documents concernant les réunions d'experts, des documents d'information sur chacun des 22 secteurs et un tableau des activités sectorielles, en cours et planifiées.

(Cinquième séance; GB.288/13, paragraphe 19.)

### II. Suite à donner aux recommandations des réunions sectorielles

#### a) **Réunion paritaire sur les services publics d'urgence: dialogue social dans un environnement en mutation** (Genève, 27-31 janvier 2003)

55. Le Conseil d'administration:

- a) a autorisé le Directeur général à communiquer la *Note sur les travaux*:
  - i) aux gouvernements, en les priant de communiquer ce texte aux organisations d'employeurs et de travailleurs concernées;
  - ii) aux organisations internationales d'employeurs et de travailleurs concernées;
  - iii) aux autres organisations internationales concernées;
- b) a prié le Directeur général de garder à l'esprit, lors de l'élaboration des propositions d'activités futures du Bureau, les souhaits exprimés par la réunion aux paragraphes 1 et 2 de l'annexe aux directives.

(Cinquième séance; GB.288/13, paragraphe 27.)

**b) Réunion tripartite sur l'avenir de l'emploi dans le secteur du tabac**  
(Genève, 24-28 février 2003)

**56.** Le Conseil d'administration:

- a) a autorisé le Directeur général à communiquer la *Note sur les travaux*:
  - i) aux gouvernements, en les priant de communiquer ce texte aux organisations d'employeurs et de travailleurs concernées;
  - ii) aux organisations internationales d'employeurs et de travailleurs concernées;
  - iii) aux autres organisations internationales concernées;
- b) a prié le Directeur général de garder à l'esprit, lors de l'élaboration des propositions d'activités futures du Bureau, les souhaits exprimés par la réunion au paragraphe 16 des conclusions et dans les parties pertinentes des résolutions.

(Cinquième séance; GB.288/13, paragraphe 37.)

**c) Réunion tripartite sur les conséquences pour l'emploi des fusions et acquisitions dans le secteur du commerce**  
(Genève, 7-11 avril 2003)

**57.** Le Conseil d'administration:

- a) a autorisé le Directeur général à communiquer la *Note sur les travaux*:
  - i) aux gouvernements, en leur demandant de communiquer ce texte aux organisations d'employeurs et de travailleurs concernées;
  - ii) aux organisations internationales d'employeurs et de travailleurs concernées;
  - iii) aux autres organisations internationales concernées;
- b) a prié le Directeur général de garder à l'esprit, lors de l'élaboration des propositions d'activités futures du Bureau, les souhaits exprimés par la réunion aux paragraphes 18 à 21 des conclusions ainsi que dans les parties pertinentes de la résolution concernant les activités futures de l'OIT dans le secteur du commerce.

(Cinquième séance; GB.288/13, paragraphe 41.)

**d) Réunion tripartite sur les défis à relever et les chances à saisir par les services publics**  
(Genève, 19-23 mai 2003)

**58.** Le Conseil d'administration:

- a) a autorisé le Directeur général à communiquer la *Note sur les travaux*:
  - i) aux gouvernements, en les priant de communiquer ce texte aux organisations d'employeurs et de travailleurs concernées;

- ii) aux organisations internationales d'employeurs et de travailleurs concernées;
  - iii) aux autres organisations internationales concernées;
- b) a prié le Directeur général de garder à l'esprit, lors de l'élaboration des propositions d'activités futures du Bureau, les souhaits exprimés par la réunion aux paragraphes 11 à 13 des conclusions et dans les parties pertinentes de la résolution.

(Cinquième séance; GB.288/13, paragraphe 48.)

**III. Rapport intérimaire de la huitième session du Comité conjoint OIT/UNESCO sur l'application des recommandations concernant le personnel enseignant (CEART)**

**IV. Rapport du Groupe de travail conjoint OIT/OMI sur la sûreté portuaire**

59. Le Conseil d'administration a pris note de ces parties du rapport. (Cinquième séance; GB.288/13, paragraphes 49-57.)

**V. Rapport de la Sous-commission de la Commission paritaire maritime et du Groupe de travail mixte sur les salaires des gens de mer**  
(Genève, 5-8 juillet 2003)

60. Le Conseil d'administration a pris note du rapport et a approuvé les recommandations énoncées aux paragraphes 3 et 4 de ce document. (Cinquième séance; GB.288/13, paragraphe 63.)

**VI. Rapport sur les résultats de la cinquième Conférence sur le transport aérien dans le monde**  
(Montréal, 24-29 mars 2003)

61. Le Conseil d'administration a pris note des informations présentées dans le rapport et a invité le Directeur général à étudier, avec le Secrétaire général de l'OACI, les moyens de renforcer la coopération entre l'OACI et l'OIT. (Cinquième séance; GB.288/13, paragraphe 69.)

**VII. Rapport de la Réunion d'experts chargée de mettre au point un recueil de directives pratiques sur la violence et le stress au travail dans le secteur des services: une menace pour la productivité et le travail décent**  
(Genève, 8-15 octobre 2003)

62. Le Conseil d'administration:

- a) a pris note du rapport de la réunion d'experts et d'autoriser le Directeur général à publier le *Recueil de directives pratiques sur la violence au travail dans le secteur des services et les mesures visant à combattre ce phénomène*;



- b) a invité le Directeur général à poursuivre l'examen de la question du stress au travail dans les différents secteurs.

(Cinquième séance; GB.288/13, paragraphe 77.)

### **VIII. Autres questions**

- 63.** Le Conseil d'administration a pris note de cette partie du rapport (Cinquième séance; GB.288/13, paragraphes 78-83.)

#### *Quatorzième question à l'ordre du jour*

### **Rapport de la Commission de la coopération technique**

- I. Programme de coopération technique de l'OIT, 2002-03**
- II. Faits nouveaux concernant les activités de coopération technique dans le système des Nations Unies**
- III. Réunion du bureau de la Commission de la coopération technique et des coordinateurs régionaux: rapport oral du président**
- IV. Rapport du Comité directeur de l'IPEC: présentation orale**

- 64.** Le Conseil d'administration a pris note de ces parties du rapport. (Cinquième séance; GB.288/14, paragraphes 1-55.)

- V. Suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail: priorités et plans d'action pour la coopération technique**

- 65.** Le Conseil d'administration a approuvé l'approche exposée dans le document GB.288/TC/4 et a demandé à être tenu informé, par l'intermédiaire de la Commission de la coopération technique, de la mise en œuvre des activités proposées. (Cinquième séance; GB.288/14, paragraphe 72.)

- VI. Hommage rendu à des membres de la Commission de la coopération technique**

### **VII. Autres questions**

- 66.** Le Conseil d'administration a pris note de ces parties du rapport. (Cinquième séance; GB.288/14, paragraphes 73-75.)

*Quinzième question à l'ordre du jour*

**Rapport du Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation**

67. Le Conseil d'administration a pris note du rapport oral du président du groupe de travail (Septième séance; GB.288/15.)

*Seizième question à l'ordre du jour*

**Institut international d'études sociales**

**Rapport de la 45<sup>e</sup> session du Conseil de l'Institut**

68. Le Conseil d'administration a pris note de cette partie du rapport. (Cinquième séance; GB.288/16, paragraphes 1-13.)

**Rapport du directeur et programme et budget pour 2004-05**

69. Le Conseil d'administration a entériné le programme et a approuvé le budget de l'Institut pour 2004-05<sup>5</sup>, conformément à l'article II, paragraphe 6, du règlement de l'Institut. (Cinquième séance; GB.288/16, paragraphe 31.)

**Acceptation de contributions et de dons**

70. Le Conseil d'administration a pris note de cette partie du rapport (Cinquième séance; GB.288/16, paragraphe 32.)

*Dix-septième question à l'ordre du jour*

**Rapport du Directeur général**

**I. Avis de décès**

***M. John Mainwaring***

71. Le Conseil d'administration a prié le Directeur général de transmettre ses condoléances à la famille de M. John Mainwaring ainsi qu'au gouvernement du Canada. (Deuxième séance; GB.288/17, paragraphe 6.)

<sup>5</sup> Voir aussi plus haut paragraphe 21.

**Sir William Douglas**

72. Le Conseil d'administration a prié le Directeur général de transmettre ses condoléances à la famille de Sir William Douglas ainsi qu'au gouvernement de la Barbade. (Deuxième séance; GB.288/17, paragraphe 11.)

**M. Syed Hashim Raza**

73. Le Conseil d'administration a prié le Directeur général de transmettre ses condoléances à la famille de M. Syed Hashim Raza ainsi qu'au gouvernement du Pakistan. (Deuxième séance; GB.288/17, paragraphe 16.)

**M. Michael C. Wamalwa**

74. Le Conseil d'administration a prié le Directeur général de transmettre ses condoléances à la famille de M. Michael C. Wamalwa ainsi qu'au gouvernement du Kenya. (Deuxième séance; GB. 288/17 (Add.1).)

**M. Joseph Mugalla**

75. Le Conseil d'administration a prié le Directeur général de transmettre ses condoléances à la famille de M. Joseph Mugalla, au gouvernement du Kenya ainsi qu'à l'Organisation centrale des syndicats du Kenya. (Deuxième séance; GB. 288/17 (Add.2).)

**M. Marwan Nasr**

76. Le Conseil d'administration a prié le Directeur général de transmettre ses condoléances à la famille de M. Marwan Nasr ainsi qu'à l'Organisation internationale des employeurs et à l'Association des industriels libanais. (Deuxième séance; GB. 288/17 (Add.3).)

**M. Luis Alejandro Anderson**

77. Le Conseil d'administration s'est associé à l'hommage rendu à la mémoire de M. Anderson par le vice-président travailleur, le vice-président employeur, le représentant gouvernemental de l'Argentine au nom du groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) ainsi que par le Directeur général et il a prié le Directeur général de transmettre ses condoléances à la famille de M. Luis Alejandro Anderson, à la Confédération internationale des syndicats libres et à l'Organisation régionale interaméricaine des travailleurs. (Deuxième séance; déclaration du Président.)

**II. Progrès de la législation internationale du travail****III. Administration interne**

78. Le Conseil d'administration a pris note de ces parties du rapport. (Deuxième séance; GB.288/17, paragraphes 17-23.)

**Premier rapport supplémentaire:  
Dispositions pour la septième Réunion  
régionale européenne**

79. Le Conseil d'administration a décidé de transférer la septième Réunion régionale européenne à Budapest, Hongrie, et de tenir cette réunion en février 2005. (Deuxième séance; GB.288/17/1, paragraphe 6.)

**Deuxième rapport supplémentaire:  
Rapport du Comité chargé d'examiner la réclamation  
alléguant l'inexécution par la Chine (Région administrative  
spéciale de Hong-kong) de la convention (n° 97)  
sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, présentée  
en vertu de l'article 24 de la Constitution de l'OIT  
par le Congrès philippin des syndicats (TUCP)**

80. Le Conseil d'administration a approuvé le rapport et a déclaré close la procédure. (Sixième séance [privée]; GB.288/17/2, paragraphe 45.)

**Troisième rapport supplémentaire:  
Plainte concernant l'observation par le Bélarus  
de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection  
du droit syndical, 1948, et de la convention (n° 98) sur le droit  
d'organisation et de négociation collective, 1949: nomination  
d'une commission d'enquête par le Conseil d'administration,  
conformément à l'article 26.4 de la Constitution de l'OIT**

**Composition de la commission d'enquête**

81. Le Conseil d'administration a nommé les personnes suivantes comme membres de la commission d'enquête:

*Président:* M. Budislav Vukas – professeur de droit public international à l'Université de Zagreb, faculté de droit; membre du Tribunal international du droit de la mer; membre de la Cour permanente d'arbitrage; membre de la Cour de conciliation et d'arbitrage de l'OSCE; membre de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations de l'OIT.

*Membres:* M. Niklas Bruun – professeur de droit des affaires et de droit du travail européen à l'école suédoise d'économie et d'administration des affaires d'Helsinki; ancien membre du Comité de la liberté syndicale du Conseil d'administration du BIT.

M<sup>me</sup> Mary Gaudron – ancien juge à la Cour suprême d'Australie (1987-2003); professeur associé à la faculté de droit de l'Université de New South Wales, juge au Tribunal administratif de l'OIT.

(Septième séance; GB.288/17/3, paragraphes 2-3.)

*Dix-huitième question à l'ordre du jour*

## **Rapports du bureau du Conseil d'administration**

**Premier rapport: Réclamation présentée en vertu de l'article 24 de la Constitution de l'OIT par l'Assemblée intersyndicale des travailleurs – Convention nationale des travailleurs (PIT-CNT) de l'Uruguay alléguant l'inexécution par l'Uruguay de la convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981**

82. Le Conseil d'administration a décidé que la réclamation était recevable et a désigné un comité chargé de l'examiner. (Sixième séance [privée]; GB.288/18/1, paragraphe 5.)

**Deuxième rapport: Réclamation alléguant l'inexécution par les Pays-Bas de la convention (n° 118) sur l'égalité de traitement (sécurité sociale), 1962, présentée en vertu de l'article 24 de la Constitution de l'OIT par la Confédération des syndicats ouvriers de Turquie (TÜRK-İŞ)**

83. Le Conseil d'administration:

- a) a décidé que la réclamation était recevable;
- b) a reporté la désignation du comité chargé de l'examiner à sa session du mois de mars 2004, afin de disposer de l'analyse technique nécessaire.

(Sixième séance [privée]; GB.288/18/2, paragraphe 7.)

*Dix-neuvième question à l'ordre du jour*

## **Composition et ordre du jour des organes permanents et des réunions**

### **Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations**

#### ***Siège vacant***

84. Le Conseil d'administration a demandé au Directeur général de transmettre à M. Tan Boon Chiang l'expression de sa profonde gratitude pour les services qu'il a rendus à l'OIT. (Septième séance; GB.288/19, paragraphe 2.)

### **Experts-conseillers sur la Déclaration de l'OIT**

#### ***Renouvellement de mandats***

85. Le Conseil d'administration a décidé de renouveler, pour une période de deux ans, le mandat d'experts-conseillers sur la Déclaration de l'OIT des personnes suivantes:

- M<sup>me</sup> Thelma Awori (Ouganda-Libéria);
- M<sup>me</sup> Maria Cristina Cacciamali (Brésil).

(Septième séance; GB.288/19, paragraphe 3.)

**Treizième session du Comité mixte OIT/OMS  
de la santé au travail**

(Genève, 9-12 décembre 2003)

**Dix-septième Conférence internationale  
des statisticiens du travail**

(Genève, 24 novembre - 3 décembre 2003)

86. Le Conseil d'administration a pris note de ces parties du rapport. (Septième séance; GB.288/19, paragraphes 4-6.)

**Dixième Réunion régionale africaine**

(Addis-Abeba, 2-5 décembre 2003)

***Invitation d'organisations intergouvernementales***

87. Le Conseil d'administration a noté que le Directeur général se proposait d'inviter les organisations intergouvernementales suivantes à se faire représenter à la réunion en qualité d'observateurs:

- Centre arabe pour l'administration du travail et l'emploi;
- Fondation africaine de renforcement des capacités;
- Union du Maghreb arabe (UMA);
- Communauté de l'Afrique orientale (CAO);
- Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD);
- Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires.

(Septième séance; GB.288/19, paragraphe 7.)

***Invitation d'organisations internationales  
non gouvernementales***

88. Le Conseil d'administration a autorisé le Directeur général à inviter les organisations suivantes à se faire représenter à la réunion en qualité d'observateurs:

- AFRICARE;
- Opportunities Industrialization Centers International;
- Institut panafricain pour le développement;
- PLAN International;

- World Vision.

(Septième séance; GB.288/19, paragraphes 8-9.)

### **Réunion tripartite d'experts sur la sûreté, la sécurité et la santé dans les ports**

(Genève, 8-17 décembre 2003)

89. Le Directeur général a pris note de cette partie du rapport (Septième séance; GB.288/19, paragraphes 10-11.)

### **Cinquième session du Groupe de travail ad hoc mixte OMI/OIT d'experts sur la responsabilité et l'indemnisation pour les créances en cas de décès, lésions corporelles et d'abandon des gens de mer**

(Londres, 12-14 janvier 2004)

### **Invitation d'organisations internationales non gouvernementales**

90. Le Conseil d'administration a autorisé le Directeur général à inviter les organisations suivantes à se faire représenter à la session du groupe de travail en qualité d'observateurs:

- Association maritime chrétienne internationale;
- Mission to Seamen;
- Commission internationale sur le bien-être des gens de mer;
- Comité maritime international.

(Septième séance; GB.288/19, paragraphe 16.)

\* \* \*

### **Questions sur lesquelles le bureau du Conseil a pris des décisions au nom du Conseil d'administration**

#### **Programme des réunions pour le reste de l'année 2003 et pour 2004-05**

91. Le Conseil d'administration a été saisi du programme des réunions pour le reste de l'année 2003 et pour 2004-05 tel qu'approuvé par le bureau du Conseil d'administration. (Septième séance; Note d'information GB.288/Inf.1 communiquée au Conseil d'administration.)

#### **Colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés**

92. Le Conseil d'administration a été saisi des propositions approuvées concernant un certain nombre de colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues. (Septième séance; Note d'information GB.288/Inf.2 communiquée au Conseil d'administration.)

**Demandes d'organisations internationales  
non gouvernementales désireuses d'être invitées  
à se faire représenter à la 92<sup>e</sup> session (2004)  
de la Conférence internationale du Travail**

93. Le Conseil d'administration a pris acte du souhait exprimé par le Vice-président employeur que l'*Association mondiale des petites et moyennes entreprises* soit temporairement retirée de la liste des organisations invitées et que son invitation, accompagnée d'un complément d'information sur ses activités, soit à nouveau soumise à l'approbation du bureau du Conseil, lors de la session de mars 2004 du Conseil d'administration.
94. Le Conseil d'administration a également noté que le bureau du Conseil avait autorisé le Directeur général:
- a) à inviter les organisations énumérées ci-dessous à se faire représenter à la 92<sup>e</sup> session (2004) de la Conférence internationale du Travail, étant entendu qu'il appartiendra à la Commission de proposition de la Conférence d'examiner leurs demandes de participation aux travaux des commissions traitant des questions de l'ordre du jour auxquelles elles auront déclaré s'intéresser particulièrement;
  - b) à informer les organisations intéressées qu'elles ne pourront désigner qu'une seule personne pour chacune des questions à l'ordre du jour pour lesquelles leur intérêt aura été reconnu.

**Organisation de travailleurs**

Confédération générale des syndicats.

**Autres organisations**

Conseil international des femmes;

Conseil international des infirmières;

Fédération mondiale des associations de direction de personnel.

(Septième séance; Note d'information GB.288/Inf.3 (Rev.) communiquée au Conseil d'administration.)